

LE RALLYE 1995

AU 299ème REGIMENT D'INFANTERIE

REFLEXIONS ET ORIENTATIONS

- Constituer les équipes rallye pour l'été
 - 10 jours de formation
 - mobiliser le 100% de l'effectif
- le pb de la cible de [215] est résolu.
- En cas de l'installation de la cible
 - le pb de la maintenance (cible + matériel le matériel) sera résolu
 - on doit être prêt contre les cellules avant le 8/9
 - Procédure
 - cible
 - suite
- Parallèlement à l'entretien de l'arme
 - 2 types de types
 - 2 types de types
 - No pas principal : HRT, d'ill
 - Communauté
 - No pas de l'unité
 - d'ill
 - T. matériel
- Demanda de moyens : quel? avec [215]
- Va d'accueillir les pb : [215]

PREMIERE PARTIE
LES DONNEES REGLEMENTAIRES

PREAMBULE

Références :

IM 280/DEF/EMAT/BFI/FMG/66 du 27 janvier 1992

NE 4876/DEF/EMAT/BOI/ENT/57 du 25 août 1993

BE 574/DEF/IRMAT/INS du 4 octobre 1993 (PV réunion IRMAT du 23 septembre 1993)

Note 93022490/EM RMD.CMD/BFI/RES du 27 décembre 1993

NE 4876 du 25 août 1993 :

"Le rallye et le concours de tir des cadres de réserve sont deux compétitions militaires destinées à servir de support, de moteur, de contrôle et de faire-valoir aux activités concourant à la formation individuelle et collective des OR et SOR appelés à servir dans des unités élémentaires.

Ces deux activités majeures devront à terme devenir un challenge d'évaluation des cadres des unités de combat. Cet objectif sera atteint progressivement au fur et à mesure que se mettront en place les structures et les moyens nécessaires.

Pendant la phase transitoire, le rallye et le tir entrent déjà dans le cadre de l'instruction obligatoire des OR et SOR des compagnies de combat des forces du territoire. Ils demeurent une activité non obligatoire pour les autres cadres remplissant les conditions. Néanmoins, il est souhaitable que les équipes présentées par les CEPR soient constituées de personnels en attente d'affectation ou affectés à d'autres unités que celles des régiments de combat des forces du territoire.

Dans le cas où il s'agit d'une activité obligatoire, elle donne lieu aux rémunérations correspondantes."

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS GENERALES

11 - ARTICULATION

Compétition nationale disputée par équipes et comportant deux niveaux :

- 111 - Éliminatoires au niveau de la CMD (env. 25 équipes), au plus tard fin avril
- 112 - Finale nationale (env. 30 équipes), deuxième quinzaine de mai.

12 - ORGANISATION

- 121 p.m.
- 122 p.m.
- 123 p.m.

13 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

131 Conditions individuelles

- Réserviste non DOM, de caporal à capitaine
- Appelé du contingent, de caporal à sous-lieutenant
- Avoir subi une visite médicale d'aptitude et un contrôle médico-physiologique moins d'un an avant la compétition et être classé en catégorie médico-physiologique I ou II.

132 Constitution des équipes

- Origine :
 - Pour la phase éliminatoire des CMD, les RI de réserve fourniront au minimum 2 équipes d'unités élémentaires. Ces équipes seront inscrites en mentionnant le corps et le numéro de l'unité.
 - Aucune participation minimum n'est exigée pour les autres formations de réserve.
 - Les CEPR sont autorisés à constituer des équipes avec des cadres non affectés et des cadres affectés mais non engagés dans les équipes d'unité élémentaire des régiments d'infanterie.
 - Les autres régiments de réserve (ABC, ART, GEN, TRN) peuvent également présenter des équipes de cadres d'unités élémentaires.
- Composition :
 - Une équipe = 6 coéquipiers représentant un échantillon d'une unité élémentaire :
 - 1 chef d'équipe Cne ou Ltn, représentant le commandant d'unité,
 - 2 ou 3 officiers ou sous-officiers faisant fonction de chefs de section :
 - officier(s) : minimum 1 (asp/slt/ltn)
 - sous-officier(s) : sch->maj, titulaires BAS2/BMP2
 - 2 ou 3 gradés ou so faisant fonction de chefs de groupe : cal->sch non titulaires BAS2/BMP2
- Par équipe :
 - maximum 2 appelés du contingent
 - au moins 2 possesseurs du brevet de conduite militaire VL.
- Remplacement :
 - Chaque équipe admise peut comporter 1 remplaçant officier et 1 remplaçant so ou gradé.
 - Les remplaçants :
 - répondent aux mêmes critères que les titulaires,
 - ont concouru aux éliminatoires de la CMD.
 - Après remplacement l'équipe doit rester strictement conforme.

133 p.m. (participation des départements et territoires d'outre-mer)

134 p.m. (participation interarmées)

14 - ENTRAINEMENT ET SELECTION DES EQUIPES

141 L'entraînement se déroule dans le cadre du régiment avec l'aide du corps d'active dérivant ou parrain.

143 L'équipe lauréate nationale de l'année précédente est inscrite d'office à la finale nationale suivante.

- Sa composition peut varier entre A-1 et A, mais doit être définie dès les éliminatoires CMD
- Elle doit participer aux éliminatoires CMD.

CHAPITRE 2 NATURE ET ORGANISATION DES EPREUVES

21 - CADRE GENERAL

211 Chaque équipe représente une unité élémentaire remplissant une mission tactique en zone d'insécurité. Cadre général d'emploi de l'unité défini chaque année par l'EMAT.

212 Dans ce cadre, chaque équipe est testée sur :

- sa cohésion
- les connaissances et aptitudes individuelles des équipiers

L'épreuve doit être conçue comme un véritable test opérationnel des cadres.

213 Les connaissances militaires qui doivent être connues des équipiers sont répertoriées en annexe.

214 Les matériels sur lesquels peuvent porter les épreuves sont répertoriés en annexe.

22 - CONDITIONS D'EXECUTION

221 La mission est exécutée à pied sur une distance de 20 à 30 km maximum suivant la nature du terrain.

Le parcours peut comporter en outre des séquences de déplacements en véhicules permettant d'utiliser au mieux les possibilités du terrain et pouvant servir de support à certaines épreuves (connaissance des matériels, réaction à des incidents, ...).

La compétition se déroule sur tout ou partie d'une journée et d'une nuit.

222 Le déroulement se fait en continu et l'ambiance opérationnelle doit être maintenue de bout en bout ; les étapes nécessaires, matérialisées par les postes d'épreuve, s'enchaînent logiquement en limitant les artifices.

Les véhicules ne sont pas utilisés comme moyen de transport mais permettent des déplacements tactiques.

En cours de déplacement les équipes réagissent aux incidents qui se présentent éventuellement à elles, et se préparent à aborder l'étape suivante.

Les équipes doivent en permanence avoir les réflexes de sûreté et de discipline.

23 - EPREUVES DE TIR

Les tirs sont effectués avec les armes en dotation dans le type d'unité élémentaire représentée.

L'accent est porté sur le tir de combat, toutes les formules permettant de rendre les épreuves plus réalistes et compatibles avec la sécurité sont à rechercher.

24 - EPREUVES TECHNIQUES ET TACTIQUES

241 Les épreuves techniques prennent la forme de problèmes pratiques à résoudre par chacun des équipiers selon sa fonction.

242 Les épreuves tactiques portent sur la résolution de problèmes simples de combat au niveau de la fonction tenue.

Elles comportent l'analyse d'une situation, la prise de dispositions pour y faire face et l'expression des ordres qui en découlent.

L'usage de l'ordre graphique est à privilégier. Néanmoins, en cours d'action, les ordres sont donnés oralement aux subordonnés ou aux contrôleurs remplissant momentanément ce rôle, par radio si les circonstances l'exigent.

25 - ORGANISATION

- 251 L'organisation matérielle des épreuves doit préserver et affirmer le cadre opérationnel de la compétition.
La notion d'atelier est à remplacer par celle d'incident, de zone ou portion d'épreuve, et, s'il n'est pas possible de faire autrement, de poste d'épreuve.
Les incidents sont échelonnés aussi logiquement et harmonieusement que possible le long du parcours de manière à éviter de casser le rythme de la compétition. Les itinéraires et les postes sont le cas échéant doublés voire triplés pour éviter les temps d'attente.
- 252 Les épreuves se déroulent pour toutes les équipes dans les mêmes conditions :
- les différents itinéraires doivent présenter des difficultés analogues,
- les grilles de correction sont conçues pour garantir une notation aussi objective que possible,
- les horaires sont calculés pour qu'une même épreuve se déroule entièrement de jour ou entièrement de nuit.
- 253 Les conventions de manoeuvre et les mesures de sécurité à appliquer sont portées à la connaissance de tous les équipiers avant le début des épreuves.

26 - DISPOSITIONS DIVERSES

- 261 Certaines épreuves techniques ou séquences de déplacement ne permettent pas de tester spécifiquement chaque équipier dans sa fonction et peuvent imposer de sortir du cadre strict d'emploi de l'unité représentée. Dans ces conditions, l'équipe agissant groupée est testée et notée globalement.
- 262 Le rallye a pour objectif d'évaluer les capacités de réaction des cadres placés dans des situations difficiles ou imprévues.
La restitution de connaissances théoriques sera limitée au strict nécessaire.
Les épreuves pratiques, faisant appel aux savoir-faire techniques seront privilégiées.
Pour des raisons inhérentes à la compétition, aucune documentation n'est autorisée à titre personnel.
En revanche, pour certaines épreuves, il est possible de fournir aux équipiers des données techniques ou tactiques jugées utiles, notamment certains documents dont ils pourraient normalement disposer au combat, tels que messages pré-formatés, mémentos de procédure, aide-mémoire divers, ...
- 263 Pendant le montage, une attention particulière est apportée à l'estimation des délais, celle-ci étant déterminante pour la réussite de la compétition.
Il est indispensable de mesurer le débit exact du parcours.

**CHAPITRE 3
DEROULEMENT ET CONDUITE****31 - JURY**
p.m.**32 - REGLES DE LA COMPETITION****321 Engagement**
p.m.**322 Abandon, disqualification**

Un équipier ne peut être remplacé qu'avant le départ de la compétition.

En cas d'abandon en cours de compétition pour inaptitude physique médicalement reconnue, l'équipe peut continuer à concourir, mais sans possibilité de remplacer l'équipier défaillant et avec le handicap qui pourrait en résulter en matière de cotation des épreuves restantes.

Hors ce cas particulier, un abandon entraîne la disqualification de l'équipe.

Une équipe n'ayant pas effectué toutes les épreuves est disqualifiée.

323 Cotation - classement

La cotation des épreuves doit correspondre au barème fixé en annexe.

Des pénalités peuvent être infligées par le jury pour sanctionner des fautes d'exécution grossières ou délibérées qui dans la réalité interdiraient la poursuite de la mission (traversée d'une zone minée ou contaminée sans précaution, absence de réaction à des incidents, ...) ou mettant directement en cause la sécurité des équipiers (traversée de zones dangereuses, vitesse excessive, ...).

Le classement est obtenu par addition des points obtenus aux différentes épreuves et soustraction des pénalités infligées par le jury.

324 Réclamations

Les réclamations sont déposées sur le champ auprès du responsable de l'épreuve considérée et confirmées par écrit dans la demi-heure suivant l'arrivée à la fin du rallye.

325 Résultats
p.m.**33 - DISPOSITIONS DIVERSES****331 Confidentialité**

Avant la compétition les équipiers doivent ignorer la nature des épreuves. Les reconnaissances préalables et la réalisation du dossier d'organisation doivent s'effectuer avec la plus grande discrétion.

332 Tenue

Les équipiers portent la tenue de combat réglementaire.
La composition exacte du paquetage est définie dans la note d'organisation.

333 Spectateurs
p.m.**334 Cérémonie de clôture**
p.m.

ANNEXE 1

Annexes 2 et 4 du PV réunion IRMAT du 23/09/93

ENSEIGNEMENTS TIRES DU RALLYE 93

A - SUR LE SCENARIO

- I - D'une façon générale, au plan du scénario du rallye, il est important que les équipes aient à faire face à des incidents réalistes qui s'inscrivent dans la logique du thème plutôt que de répondre à des tests suivant la méthode des ateliers.
- II - S'agissant de jeunes cadres d'unité élémentaire, il convient de trouver un juste équilibre entre les tests des connaissances et des savoir-faire et les évaluations de la cohésion et de la valeur physique et morale des équipes à travers des épreuves à dominante sportive. Le rallye doit conserver sa réputation d'épreuve attractive et difficile.
- III - Il convient de trouver les procédés les plus réalistes possible pour tester à chaque occasion les 3 niveaux représentés (capitaine, chef de section, chef de groupe). Il n'est pas nécessaire cependant que tous les incidents concernent ces 3 niveaux, bien au contraire. Il ne faut pas perdre de vue que le capitaine est avant tout fait pour commander.

B - SUR L'INSTRUCTION PREPARATOIRE

- I - Mettre l'accent sur les cadres d'ordre et la connaissance des ordres graphiques ; ne pas oublier les mesures de coordination, les liaisons, les demandes diverses, les comptes-rendus, ...
- II - Entraîner les équipes à "gérer le temps", à gagner des délais (études des tâches d'organisation, les répartitions des missions entre les cadres).
- III - Mieux maîtriser le vocabulaire militaire tactique.

CADRE GENERAL D'EMPLOI

S'agissant d'un exercice qui s'inscrit dans le cadre général d'emploi des forces en Défense Militaire Terrestre (DMT) il doit s'appuyer sur les nouvelles directives du SGDN et de l'EMA de mars 1993.

Plus concrètement le thème doit être démarqué du dossier d'exercice "CITADIN" diffusé en mars 1993 par l'EAL.

Le scénario doit placer la compagnie dans un contexte de DMT évoluant brutalement vers une situation locale de DOT. Il doit également offrir la possibilité aux cadres de l'unité d'établir les différentes sortes de contact indispensables pour mener à bien leur mission sur le sol national en milieu urbain et périurbain.

Sont joints en annexe les TED du régiment "TYPE" et de la compagnie de combat employés.

ANNEXE 2
CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE A TESTER
Annexe 2 de l'IM 280
à jour du PV REUNION IRMAT du 23/09/93 annexe 5

NIVEAU(X) TESTE(S)	
Ch. groupe :	G
Ch. section :	S
Cdt d'unité :	U

1 - CONNAISSANCES GENERALES**Réf. :** TTA 160

- maj** - TED Il s'agit de l'étude d'une compagnie de combat d'un RI de réserve d'infanterie de CMD. G
Se référer aux TED du régiment donnés en annexe. S et U
- maj** - Principes de la mobilisation (planification, organisation, mise sur pied, mesures de davegarde) S et U

2 - CONNAISSANCES PRATIQUES**21 - FRANCHISSEMENT**

- Franchissement d'une coupure
- Franchissement d'une falaise
- Franchissement d'obstacles divers

22 - TIR DE COMBAT**Réf. :** TTA 203 ; INF 301/2 ; TTA 207 modifié 92

- Tir de combat avec l'armement individuel et collectif de dotation(y compris L.G.)
- Lancer de grenades inertes à main

maj Faire l'effort sur les différentes formes de tirs FLG et de lancer de grenades à main, en particulier le "lancer fenêtre" ainsi que sur les armes d'appui (LRAC - AA52) car ces tirs sont peu pratiqués lors du concours de tir au CEITO.

23 - ORIENTATION ET TOPOGRAPHIE**Réf. :** TTA 150 titre IX

- Savoir lire et utiliser toutes les cartes en service S et U
- Savoir s'orienter de jour comme de nuit
- Savoir repérer un point sur la carte et identifier un point sur le terrain S et U
- Savoir établir un croquis d'itinéraire S et U
- Savoir utiliser un croquis d'itinéraire

maj Faire l'effort sur les croquis d'itinéraire pour les niveaux G et S

24 - TRANSMISSIONS**Réf. :** TTA 150 titre XVI ; TTA 106

- Procédure radiotéléphonique
- Régimes d'exploitation et d'emploi des réseaux
- Réglage, mise en oeuvre et exploitation des postes en service :

- dans le groupe G- dans la section S- dans la cie U

- Procédés de camouflage, mots conventionnels et SCDG S et U
- Qualité des liaisons et choix des emplacements
- Organisation des transmissions dans le régiment (OCT) S et U
- Savoir réagir en cas d'intrusion et de brouillage S et U

25 - COMBAT**Réf. :** TTA 150 titre IV ; TTA 940, 175 et 185 (éditions 92) ; INF 201, 202, 203, 212, 213/1, 213/2

Notice provisoire sur l'emploi du RIAD

INF 241 (mémento de procédure opérationnelle)

DANS LE CADRE des missions retenues pour les unités de réserve des forces du territoire :

- surveiller et contrôler une zone
- participer à la défense d'ensemble d'une zone sensible ou d'un ensemble de PS en zone urbanisée
- surveiller et protéger des itinéraires
- intervenir au profit des PS menacés pour détruire un ennemi localisé, notamment en milieu urbain.

ET DANS LES DOMAINES tactiques ou logistiques,

- savoir raisonner et résoudre un problème simple
- savoir traduire en ordres simples, précis et concis les décisions initiales et de conduite
- savoir rendre compte

26 - ORGANISATION DU TERRAIN

Réf. : TTA 150 titres X et XI ; GEN 301

- Savoir réaliser les emplacements de combat individuels ou collectifs G et S
- Savoir mettre en oeuvre les principales mines AP, AC et éclairantes en service
- Savoir réagir en cas de découverte de mines ou d'une zone minée
- Savoir poser un bouchon de mines S et U
- Savoir mettre en oeuvre une chaîne pyrotechnique ou électrique simple S et U
- Savoir mettre en oeuvre le flotteur 6 hommes
- maj** - Organisation d'un point de contrôle (check point)

27 - AUTOMOBILE

Réf. : TTA 150 titre XVIII

- Visites et contrôles du premier échelon
- L'entretien et le dépannage du premier échelon
- Organisation et sécurité des mouvements S et U
- Evacuations S et U

28 - SANTE

Réf. : TTA 150 titre XIII ; programme BNS

- Hygiène en campagne
- Prévention des accidents
- Soins aux blessés
- Méthodes de réanimation
- Evacuation d'un blessé
- La chaîne santé régimentaire S et U

29 - DEFENSE NUCLEAIRE ET CHIMIQUE

Réf. : TTA 150 titres XII et XVII ; TTA 601 ; TTA 627

- Savoir prendre les mesures individuelles de protection, d'alerte et de décontamination
- Savoir alerter, rendre compte : CRI, NBC1
- Savoir procéder aux détections d'alerte et de contrôle
- Savoir traverser une zone contaminée
- Savoir effectuer la décontamination d'urgence des personnels et des véhicules
- Savoir établir le message NBC4 et le message micrométéo S et U
- savoir mettre en oeuvre les moyens collectifs de détection, d'alerte et de signalisation S et U
- savoir établir le message NBC3 U
- savoir vérifier la décontamination d'urgence et faire procéder à la décontamination différée U
- maj** S'agissant de la procédure NBC, possibilité d'utiliser la documentation de dotation des chefs de groupe et section.
- maj** D'une manière générale, mettre l'accent sur la défense chimique.

30 - ARMEMENT

Réf. : TTA 150 titre XV ; INF 512 à 518

- Connaître les armes en dotation dans l'unité

31 - RENSEIGNEMENT

Réf. : TTA 150 titre VI ; TTA 105

- Savoir identifier les principaux véhicules et hélicoptères en service dans les armées étrangères
- Connaître l'organisation et les principes d'emploi des principales unités élémentaires des armées étrangères U
- Connaître les modes d'action de l'ENI conventionnel (hélicopté, aéroporté, unités spéciales) U
- maj** Faire l'effort sur le renseignement "réaliste", adapté aux forces du territoire et en particulier sur l'ENI générique en DOT.

ANNEXE 3
ARMES ET MATERIELS A CONNAITRE
Annexe 3 de l'IM 280
à jour du PV REUNION IRMAT du 23/09/93 annexe 5

1 - MINES

- AP indétectable mle 51
- Eclairante mle 50
- A effets dirigés (MACAH F1 et MAPED F1)

2 - AUTOMOBILE

- VTC M 201, VLTT P4
- VUTC < 2T : TRM 2000 , MARMON
- VUTC < 4T : SIMCA, GBC 8 KT

3 - TRANSMISSIONS

- TRPP 39
- Toute la gamme TRPP13 et VP 13-213

4 - ARMEMENT

- PA 9mm mle 50
- AA 7,5mm mle 52 FM
- LRAC 89mm
- Mitrailleuse 12,7mm
- FAMAS
- FRF1

5 - NBC

- Effets mle 63, tenue S3P
- Matériels de décontamination
- Appareil de protection individuel
- JER 405
- DOM 410

ANNEXE 4
BAREME DE COTATION (en points)
Annexe 4 de l'IM 280

<u>EPREUVES</u>	<u>COTATION DE BASE</u>	<u>VARIATION AUTORISEE</u> (en plus ou en moins)
Déplacement	800	150
Tir	500	150
Epreuves techniques	800	150
	Aucune épreuve ne peut dépasser 200 pts	
Epreuves tactiques	900	150
Total général :	toujours égal à 3 000 pts	

ANNEXE 5
SECURITE DES EXERCICES ET DEPLACEMENTS
IM 4300/DEF/EMAT/BOI/EUR/DR du 2 septembre 1992

"Sécurité des exercices et des déplacements :

Lors d'exercices et de déplacements sur toute l'étendue du territoire de la République, les commandants d'unité, les officiers, aspirants et sous-officiers ou officiers mariniers d'un grade égal ou supérieur à celui d'adjudant ou premier maître ainsi que les sous-officiers chefs de groupe de ces unités peuvent, afin d'assurer, en cas de légitime défense leur sécurité, celle des militaires participant à l'exercice ou au déplacement ainsi que la protection de leur armement, être porteurs d'armes individuelles dotées de leurs munitions.

L'armement individuel utilisé à l'occasion de toutes les missions de sécurité est muni d'un fil métallique plombé."

ANNEXE 6
EXEMPLE D'ORGANISATION D'UNE FINALE
FINALE CMD LYON 1994 (Note 93022490/EM RMD.CMD/BFI/RES du 27/12/93)

ORGANISATION GENERALE

Date	9 et 10 avril 1994		
Lieu	Camp de LA VALBONNE		
Calendrier	Vendredi	a/c 17h00	Accueil
		21h00	Réunion des contrôleurs et chefs d'atelier
		22h00	Réunion des chefs d'équipes
	Samedi	07h00	Départ de la 1 ^{ère} équipe
	Dimanche	08h00	Fin du rallye
		09h30	Réunion du jury
		11h00	Prise d'armes suivie du repas de cohésion

CONDITIONS D'ENGAGEMENT ET COMPOSITION DES EQUIPES

Nombre d'équipes	Limité à 25
Composition des équipes	Conforme à IM 280
Documents à présenter	- déclaration de prise en solde - RIB/RIP - certificat médical prévu par l'IM 280 - si marié : fiche familiale d'état civil - permis VL le cas échéant
Délai d'engagement	Fiches d'engagement parvenues à l'E-M CMD pour le 22 mars
Accompagnateurs	Un seul officier accompagnateur par formation ou par DMD

CONDITIONS GENERALES DU SEJOUR

Hébergement	Gratuit en chambre collective (couchage non fourni)	
Alimentation	Vendredi	repas du soir au mess (service jusqu'à 21h00)
	Samedi	petit déjeuner au mess midi et soir : ration
	Dimanche	petit déjeuner au mess de 06h30 à 08h30 midi : repas de cohésion au mess (buffet)

TENUE DES COMPETITEURS

Sur l'homme	Tenue de combat, chemise F1, casquette, rangers, ceinturon
Sac à dos F1	Bidon, repas, effets personnels, parka, poncho, duvet

BAREME DE COTATION DES EPREUVES (en points)

DEPLACEMENT (1)	Marche forcée	250	
	Déplacements entre les épreuves	350	600
(1) Le dépassement ou le retard sur le temps fixé entraîneront des pénalités			
TIRS	De jour	150	
	De nuit	250	400
EPREUVES TECHNIQUES	Secourisme	100	
	Auto	100	
	Transmissions	100	
	Génie	100	
	NBC	150	
	Renseignement	150	
	Armement	100	
	Topographie	200	1 000
EPREUVES TACTIQUES	Théorie	400	
	Pratique	600	1 000

DEUXIEME PARTIE
REFLEXIONS ET ORIENTATIONS

PREAMBULE

ORIENTATIONS 1994

Les forces de réserve doivent être en mesure d'affronter les nouvelles formes de la menace au même titre que les formations d'active, et prendre en compte l'évolution du combat vers les zones urbaines.

Il est nécessaire de repenser l'instruction selon ces grandes orientations, et d'évoluer vers un aspect plus dynamique des activités opérationnelles : rallye, tir, combat en zone urbanisée, etc.

Les cadres doivent à tout niveau constituer des équipes homogènes, compétentes, aptes à prendre en main la troupe et à mettre en oeuvre les matériels.

Le rallye, désormais conçu comme une épreuve opérationnelle du niveau unité élémentaire, est parfaitement adapté au besoin, ainsi que le challenge tir-course d'orientation.

Ces deux activités constituent désormais la structure permanente et fondamentale au sein de laquelle chaque cadre agit, comme équipier ou comme instructeur selon son niveau de responsabilité.

PROBLEMES CONCRETS POUR 1995

Quel est le bon dosage rentabilité/qualité/capacités ?

- 6 équipes (intervalle sur parcours = 30 mn/équipe => temps de passage total = 3 heures).
- Peut-on envisager 7 ou 8 équipes ? (=> tuitage : 4 h).
- Minimum pour être noté (officier) : 6 jours/an. Est-on capable d'organiser et conduire 6 séances/an ?
- 6 équipes de 8 = 48 cadres soldés par séance. Solde forfaitaire annuelle ou au coup par coup ?
- L'encadrement du rallye n'est actuellement pas soldé. Combien seront volontaires et fidèles au poste?

La logique du rallye 95 n'est plus celle du club des bonnes volontés. Il faudra trouver le bon dosage :

	DOMAINE	OBJECTIF CORRESPONDANT
25	- adaptation de l'instruction à nos missions	niveau opérationnel du régiment
50	- épreuves attractives	motivation des équipiers et de l'encadrement
75	- entraînement en vue des finales CMD et nationales	image du régiment
100	- volume et complexité de la préparation et de la conduite des séances	ne pas user l'encadrement <i>VHOC</i>

Pour fournir une instruction de qualité, il faut :

- des moyens matériels et humains suffisants (quantité et variété)
- une organisation simple, carrée, minutieuse, efficace
- des instructeurs compétents, pédagogues, responsables, travailleurs
- beaucoup d'opiniâtreté et de rigueur individuelles dans la préparation et la conduite

voir C 2, 3, 4

- Attentes
- Résultats
- Moyens → par de préparation

EBAUCHE D'ORGANISATION

PROGRAMME-TYPE ANNUEL

Pas de séance le soir en semaine -

Exemple pour 5 séances annuelles :

- OK. 8 octobre 94 Formalités, visite médicale, habillement
Dominante : évaluation des connaissances (objectif : sensibilisation)
Pénibilité physique : faible
- ↳ 5 novembre 94 Dominante : instruction fractionnée
↳ 12 13 - Pénibilité physique : moyenne
- 14 janvier 95 Dominante : synthèse et évaluation intermédiaire
Pénibilité physique : moyenne
- ↳ 21 février 95 Dominante : instruction fractionnée
Pénibilité physique : forte
- 11/8 -3. 25 mars 95 Dominante : synthèse et sélection pour challenge CMD
Pénibilité physique : forte

a retenir pour Rallye

PROGRAMME-TYPE DES SEANCES

	Dominante de la séance : Instruction fractionnée	Dominante de la séance : Synthèse
Samedi	07h30	Prise en solde, visite médicale, habillement (paquetage ou échanges)
	08h00 INSTRUCTION AU QUARTIER	08h00 Briefing des équipes
	10h00 Fin de l'instruction	08h30 Perceptions des équipes
	10h15 Perceptions des équipes	09h00 Mise en place
	10h45 Mise en place	PARCOURS
	INSTRUCTION TERRAIN DE JOUR	
	PARCOURS DE JOUR	
	18h00 INSTRUCTION TERRAIN DE NUIT	
	PARCOURS DE NUIT	
Dimanche	01h00 Fin du parcours	07h30 Fin du parcours
	Débriefing des chefs d'équipe	Débriefing des chefs d'équipe
	Retour au quartier	Retour au quartier
	Nettoyage des armes (salle OPS)	Nettoyage des armes (salle OPS)
	Réintégrations des équipes	Réintégrations des équipes
	02h30 Fin de convocation	10h00 Fin de convocation

INVENTAIRE DES BESOINS

I - COMMANDEMENT - ORGANISATION

A - LOGISTIQUE

Administration	Convocations, prise en solde Effectif Habillement	(99° RI) état des présents, adaptation en fonction des présents (responsabilité des chefs d'équipe)
Armement/munitions	Armes/munitions de tir Armes/munitions de sécurité Armement d'exercice Munitions d'exercice Matériel IST, ciblerie Champs/stands de tir	(mise en place, contrôle nettoyage, réintégration = 99°RI) organisation du nettoyage (perception, réintégration : individuelles) (perception, contrôle nettoyage, réintégration = 99°RI) perception globale, répartition, réintégration (mise en place, réintégration = 99°RI) perception, réintégration
Matériels	Véhicules Transmissions Optique NBC Genie Santé Subsistances Matériels divers	perception globale, répartition, réintégration perception globale, répartition, réintégration perception globale, répartition, réintégration perception globale, répartition, réintégration perception globale, répartition, réintégration perception globale, répartition, réintégration perception globale, répartition, réintégration
Moyens divers	Cartographie Documentation Fréquences et OCT Forts, salles	perception, répartition, réintégration perception, répartition, réintégration perception, répartition, réintégration perception, ouverture, fermeture, réintégration
Soutien des activités	Santé Alimentation Dépannage auto	visite médicale, soutien terrain froide : perception/répartition; chaude : préparation/distribution soutien terrain

B - INSTRUCTION

Conception et progression	Thème, situation initiale et évolution, fils conducteurs, niveau de réalisme Dosage du contenu (physique, technique, tir, tactique, cohésion/organisation des équipes) Dosage instruction / évaluation Dosage des méthodes (épreuves théoriques, ateliers pratiques, incidents en cours d'action)
Montage des séances	Programme-type de chaque séance Elaboration du dossier d'exercice Contrôle et validation du dossier d'exercice Note d'organisation, demandes particulières Instructions et consignes (sécurité, etc.) Règlements, documentation, notices, aides pédagogiques, etc.
Conduite des séances	
Contrôle des séances	Récupération et traitement des notations Contrôle de l'encadrement d'instruction (avant et pendant son intervention) Débriefing, enseignements, diffusion du feed-back

II - ENCADREMENT DE L'INSTRUCTION**A - ORGANISATION DE LA RESPONSABILITE**

Responsable de domaine -> instructeur/responsable d'épreuve -> contrôleur/assistant
Off Sup.

B - DOMAINES A INSTRUIREConnaissances générales

La menace
Cadre d'emploi des forces armées : paix/crise/guerre ; cadre légal/règlementaire ; etc.
TED de la compagnie étudiée
Règlementation du rallye

Tir de combat

Réglage des armes, tirs de combat, lancer de grenades
Mesures de sécurité, ordres de tir

Connaissances techniques

Orientation-topo

Lecture de carte, orientation, repérage, identification, désignation, distances
Croquis d'itinéraire : établissement et utilisation

Transmissions

Réglage, mise en oeuvre et exploitation des matériels
Organisation des trans (régimes d'exploitation et d'emploi, OCT)
Procédure, réaction à l'intrusion et au brouillage
Camouflage, mots conventionnels, SCDG

Organisation terrain

Emplacements individuels et collectifs
Mise en oeuvre des mines, pose d'un bouchon de mines
Réaction aux mines et zones minées
Chaîne pyrotechnique ou électrique simple
Organisation d'un point de contrôle

Auto

Premier échelon : visites, contrôle, entretien, dépannage
Organisation et sécurité des mouvements ; évacuations
Conduite, consignes conducteur/chef de bord, signalisation militaire

Santé

Hygiène en campagne, prévention des accidents, soins, réanimation, évacuation
La chaîne de santé régimentaire

Défense NBC

Mesures individuelles (protection, alerte, décontamination), alerter, rendre compte
Détections d'alerte et de contrôle, traversée d'une zone contaminée
Décontamination d'urgence (personnels, véhicules)
Moyens collectifs (détection, alerte, signalisation)
Vérification de la décontamination d'urgence et décontamination différée

Armement

Armes et munitions : fonctionnement, mise en oeuvre, efficacité, limites, sécurité

Renseignement

Identification des principaux véhicules et hélicoptères étrangers
Organisation et principes d'emploi des principales unités élémentaires étrangères
Modes d'action de l'ENI générique en DOT
Indices

Connaissances tactiques

Vocabulaire militaire tactique
Combat classique/en zone urbanisée ; combat de jour/de nuit
Actes réflexes et actes élémentaires individuels et collectifs
Missions, modes d'action
Ordres, comptes-rendus, demandes, mesures de coordination et de liaison
Ordres graphiques

Capacités physiques

Déplacement : marche(s) forcées(s) et déplacements en temps limités
Franchissement : coupure sèche/aquatique, falaise, escalade, obstacles divers
Capacité à durer : fatigue/repos, alimentation, froid, pluie/neige